Échos cité

Restauration scolaire.
Les menus. Du 2 novembre au 6 novembre. **Lundi :** betterave de maïs ; normandin de veau ; petits pois ; fromage ; fruit. **Mardi :** haricots beurre ; omelette ; pâtes au fromage ; petit-suisse ; fruits au sirop. **Mercredi :** concombre sauce bulgare ; boulettes de bœuf à la tomate ; semoule ; pâtisserie. **Jeudi :** velouté potiron ; poulet basquaise ; riz ; entremet. **Vendredi :** charcuterie ; poisson ; jardinière ; yaourt ; fruit.

Commémoration.
Armistice 11 Novembre. La Ville d'Ussel invite la population aux cérémonies commémoratives de l'Armistice du 11 novembre 1918, organisées mercredi 11 novembre sur plusieurs sites de la commune. Début à 10 heures au monument aux morts de La Tourette, puis à 10 h 30 au monument aux morts de Saint-Dézéry. La cérémonie principale se tiendra à 11 heures, au monument aux morts, place Voltaire, en présence des élus, des autorités civiles et militaires, des associations patriotiques et de la population. Cette commémoration, placée sous le signe du devoir de mémoire, rendra hommage aux soldats morts pour la France et rappellera l'importance de transmettre aux jeunes générations les valeurs de paix, de liberté et de citoyenneté. La cérémonie sera accompagnée par l'Harmonie Ussel Haute-Corrèze.

Salon du vin. 23e édition.
La 23e édition du Salon du vin et de la bouche se tiendra samedi 28 novembre, de 14 heures à 21 heures et dimanche 29 novembre, de 10 heures à 17 heures, à la salle polyvalente d'Ussel.
Les visiteurs pourront découvrir et déguster une large sélection de produits grâce à la présence de vignerons, d'artisans et de producteurs locaux. Entrée : 2 €.


Selon le collectif de riverains, l'antenne gâche le paysage et réduit la valeur de leurs maisons. PHOTO M.R.

PÉROLS-SUR-VÉZÈRE

Bisbilles autour d'une nouvelle antenne de télécommunication

Des riverains du hameau de Coudert s'opposent à l'implantation d'une antenne de télécommunication, qu'ils jugent inutile, voire dangereuse. Pour le maire, elle répond à une demande de la population. Un recours est en cours devant le tribunal administratif de Limoges.

BLANDINE HUTIN-MERCIER
blandine.hutin@centrefrance.com

Pour un collectif de riverains du village de Coudert, la guerre est ouverte contre le maire de Pérols-sur-Vézère. La cause du conflit, ouvert depuis le printemps 2025 : l'implantation d'une antenne de télécommunication, 5G selon les riverains, 4G selon le maire Alain Fonfrède. « En avril 2025, on a découvert un panneau annonçant le chantier, loin de toute voirie », regrette Marina Roux, au nom du collectif.
Dès le mois de mai, ce collectif dépose un recours gracieux devant le tribunal administratif de Limoges, qui « n'a rien donné ». En juin, une pétition recueille 15 signatures - « c'était surtout pour prévenir les gens » - et lors d'une réunion publique avec la mairie et Bouygues, concessionnaire de l'antenne, « on nous a annoncé que tout était fait, en nous présentant des cartes sans légende, une vue aérienne dont certaines maisons avaient été effacées. On était trop choqué ! Tout le monde tombait des nues. » En septembre, un recours contentieux, cette fois, est déposé devant le tribunal administratif. « On n'a pas besoin de cette antenne, il y en a déjà tout autour, en étoile. Les gens font leur télétravail sans aucun problème de connexion, la fibre a même été installée. C'est très moche dans le paysage et personne ne nous garantit l'absence de danger de la 5G », résume Marina Roux.
Depuis, « rien ne s'est passé pendant un an, les gens pensaient qu'il ne se passerait plus rien. » Jusqu'à ce qu'à la mi-septembre, ces riverains constatent que les travaux de terrassement ont commencé et qu'« en deux jours, l'antenne était dressée ». Nouveau référé devant le tribunal administratif de Limoges. « Ça ne s'est pas fait de la bonne manière et ce n'est pas utile. C'est un trop gros préjudice - nos maisons perdent 30 à 40 % de leur valeur - qui ne nous amènera rien. C'est un contresens écologique et une expérience sur l'humain. »

> « Les gens veulent du téléphone, mais pas de pylône ! »

Le maire Alain Fonfrède relativise les raisons de cette colère. « Il n'a jamais été question d'une antenne 5G », lance-t-il d'entrée, avant d'expliquer : « Il y a des zones blanches sur la commune, des habitants nous réclament une meilleure couverture. Suite à une rencontre avec la sous-préfète d'Ussel, notre dossier a été retenu dans le cadre du New Deal, un programme de pose d'antennes en France, et donné à Bouygues. Plusieurs emplacements ont été étudiés, celui de Coudert est apparu à l'entreprise comme le meilleur ; ce n'est pas nous qui l'avons choisi. Aujourd'hui, le pylône est installé, il ne reste plus qu'à le brancher. On ne reviendra pas sur notre décision. »
Le maire attend avec confiance la décision du tribunal, courant novembre, sur le dernier recours du collectif contestant le permis de construire. « Ils ont perdu en première instance », avance-t-il. « Les gens veulent du téléphone, mais pas de pylône, c'est compliqué ! » ●